



COPIE

Service des affaires intercommunales du
district de Vevey
Madame Colette Rossier, cheffe de service
Rue du Lac 2

1800 Vevey 2

M U N I C I P A L I T É

Montreux, le 13 novembre 2007
Affaire traitée par Ch. C Riolo rioloche@comx.org

Madame la Cheffe de service,

Lors de la séance du Conseil communal de Montreux, le 7 novembre 2007, M. le Conseiller communal Bernard Gret a développé sa motion relative au trafic à Montreux. Du point de vue de la Municipalité, il s'agit manifestement d'un postulat et le texte sera traité en tant que tel.

La Municipalité a décidé de vous en remettre copie, dans la mesure où l'analyse développée par M. le Conseiller communal Gret concerne largement plus que le seul territoire montreusien.

A ce propos, elle reconnaît que ce texte est très bien construit et pourrait même parfaitement servir de base au développement du dossier, dont votre service est chargé et qui, nous nous permettons de vous le rappeler, doit impérativement être déposé auprès des instances fédérales en charge des projets d'agglomération avant le 31 décembre de l'année courante.

Nous souhaitons également préciser à votre intention que notre Autorité est très attentive à ce dossier et qu'elle souhaite ardemment que ce dépôt ait lieu dans les temps prescrits, eu égard à l'importance qu'elle accorde aux enjeux qu'il représente.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous adressons, Madame la Cheffe de service, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


P. Salvi

Le Secrétaire :


Ch.C. Riolo



Copie : M. Bernard Gret, Conseiller communal à Montreux